

Centre de Lyon

10 Rue Pierre Timbaud

69200 VENISSIEUX

Tél. : 04 72 76 54 30

ifi.peinture69@ifipeinture.com

SIRET 353 599 749 000 69

N° de déclaration d'activité 73 31 01 17 831

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Patrice SOULARD Responsable Régional

représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences

atteste que :

Monsieur Jérôme VELIEN

a suivi l'action « ACQPA NIVEAU 1 - OPTIONS ABE »

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

☒ action de formation ¹

☐ bilan de compétences

☐ action de VAE

☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée

En Formation : du **22 juin 2026** au **26 juin 2026** pour une durée de : **35 heures**

(nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés).²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Vénissieux

Le : 1er juillet 2026

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation <i>SOULARD Patrice Responsable Régional</i>	
	CENTRE DE LA ROCHELLE 20 A Avenue Louis Lumière 17180 PERIGNY Tél. 05 86 10 57 57 SIRET 353 599 749 00085

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.